

Ce changement entraîne avec lui la suppression totale de la baïonnette et du sabre actuels, qui seront retirés à tout l'armée. On y substituera un sabre-baïonnette rappelant beaucoup celui des zouaves et des chasseurs à pied, dont il diffère cependant en ce que la poignée sera en corne au lieu d'être en cuivre et la lame à deux tranchants légèrement ondulée, moins large que celle actuellement en usage, et renfermée dans un fourreau en fer poli. L'ensemble de ce fusil, coquet et gracieux, est bien fait pour inspirer la confiance à l'homme appelé à s'en servir ; d'un poids plus léger que le fusil d'infanterie actuel, il se prête merveilleusement aux manœuvres et à la charge : solide dans la main qui l'embrasse sans fatigue, il porte avec une grande précision à 100 mètres plus loin que le fusil prussien. Il sera reçu avec enthousiasme par nos soldats qui sauront bien vite se familiariser avec le nouveau maniement d'armes qui va leur être enseigné."

ALLOCUTION

SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES DE LA RUSSIE PRONONCÉE PAR NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX,
DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 29 OCT. 1866.

Vénérables Frères,

Nous sommes obligé, Vénérables Frères, de faire entendre la plainte de Notre cœur rempli d'affliction sur la situation si malheureuse et profondément déplorable qui a été faite à l'Eglise catholique dans le royaume de Pologne et dans l'empire de Russie. Vous savez très-bien que, désirant vivement, dès le commencement de Notre Pontificat, remédier à la triste situation des affaires religieuses en ces pays et veiller au bien spirituel des fidèles, Nous n'avons négligé aucun moyen, et que même Nous avons conclu une Convention avec le tsarisme et puissant empereur des Russies, illustre roi de Pologne. Mais toutes Nos sollicitudes ont été sans résultat. Non-seulement cette convention n'a pas été exécutée dans sa plus grande partie, et l'on a entièrement mis de côté tous les articles les plus importants, qui, d'après les promesses faites, devaient être heureusement mis en pratique, mais on a tous les jours foulé aux pieds de plus en plus les pactes et les promesses faits par les empereurs de Russie, rois de Pologne, et la guerre déclarée depuis longtemps par le gouvernement russe au catholicisme a subi une nouvelle recrudescence en ces temps de deuil, dans le but d'extirper entièrement la foi catholique dans ces contrées.

On n'a tenu compte ni de Nos réclamations présentées à ce gouvernement par l'intermédiaire de Notre Cardinal chargé de l'administration des affaires publiques, ni des deux lettres que nous avons adressées à ce Prince séruissime, et qui sont restées sans réponse (1). Nous ne voulons pas rappeler tous les maux que Nous avons exposés avec une vive douleur dans Notre Encyclique à Nos Vénérables Frères de Pologne et de Russie, et qui a été imprimée (2). Ce gouvernement, se livrant à une attaque de plus en plus vive contre l'Eglise catholique, a toujours empêché l'Evêque de Chelm, désigné par Nous depuis plus de trois ans, de recevoir la consécration épiscopale. Il a arraché vio-

lement à son troupeau Notre Vénérable Frère Sigismond, archevêque de Varsovie, et l'a relégué dans une contrée lointaine, lui interdisant sévèrement toute communication avec les fidèles de son diocèse. Il a fait saisir à main armée et exilé Notre Cher Fils Paul Rzewuski, vicaire-général de ce prélat, évêque suffragant de Prusse *in partibus infidelium*, que nous avions choisi, et qui n'a jamais pu être consacré, à cause des obstacles apportés par le gouvernement. Et cela, parce que ce même vicaire faisait parvenir aux autres Ordinaires de Pologne *Notre Motu proprio* concernant les affaires ecclésiastiques. A peine ce vicaire-général était-il emmené en exil, que le gouvernement civil de Varsovie convoquait les chanoines de la métropole de cette ville et leur enjoignait d'élier sur-le-champ pour vicaire capitulaire un sujet qu'il avait lui-même désigné. Ces chanoines ont opposé à ces ordres injustes une louable résistance, et avec d'autant plus de raison qu'il y en avait d'autres que l'Archevêque de Varsovie avait désignés pour remplir l'office de vicaire-général, dans la prévision que Notre Cher Fils Paul Rzewuski serait expulsé, ce qui est malheureusement arrivé. Quant à l'Evêque de Wilna, enlevé à son diocèse, il végeote depuis longtemps dans un triste exil, où il est absolument empêché d'exercer sa charge épiscopale et de pourvoir au bien du troupeau qui lui est confié.

En outre, Vénérables Frères, ce même gouvernement a promulgué des décrets contraires à l'Eglise catholique, dont ils violent l'autorité, les lois et la discipline. Ces décrets ont prononcé la suppression de presque toutes les communautés d'ordres réguliers de l'un et de l'autre sexe, adjugé au trésor public tous les biens, de quelque Ordre régulier que ce soit, soustrait le très-petit nombre de familles religieuses épargnées à la direction de leurs supérieurs généraux et à la direction des Ordinaires, dépouillé tout le clergé catholique existant en Pologne et dans l'empire de Russie de tous ses biens appartenant soit aux Evêques, soit aux collèges de chanoines, soit aux paroisses, soit aux bénéfices ecclésiastiques, soit à tout autre établissement pieux et religieux, et livré à l'administration du trésor public les revenus de ces mêmes biens. Ces mêmes décrets, contrairement à tout droit, établissent une nouvelle organisation du clergé catholique, un nouveau règlement pour les collèges de chanoines dans tous les diocèses, une nouvelle division des paroisses. Les chapitres des églises collégiales sont abolis, l'autorité et la liberté des évêques entièrement détruites, au point qu'il leur est interdit de choisir, sans la permission du gouvernement, aucun curé, aucun administrateur paroissial, aucun vicaire. Ce même gouvernement a, par décret, supprimé le diocèse catholique de Kaminiac, qui a été enlevé à son pasteur pour être réuni à l'administration du diocèse de Lontze et de Jitomire.

Les curés légitimes du diocèse de Sandomir, et surtout de celui de Cracovie, sont transférés, au gré du Gouvernement, d'une paroisse à une autre; ils perdent leur rang et sont remplacés par d'autres. Les édifices du séminaire diocésain de Plock ont été confisqués, et l'Evêque a été forcé d'envoyer les élèves ecclésiastiques dans le monastère qui a appartenu autrefois à l'ordre des Franciscains, hors des murs. Toute liberté de communication est, en outre, refusée aux prêtres, qui ne peuvent s'éloigner à plus de mille pas de leur résidence, ni avoir de rapports entre eux. Les relations

(1) Lettre du 22 avril 1863.

(2) Encyclique du 20 juillet 1864.